

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE CUERS
SEANCE DU 18 JUIN 2026**

CONSEILLERS
MUNICIPAUX 33
MEMBRES EN
EXERCICE 33
PRESENTS OU
REPRESENTES 33

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit juin à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente du Pôle Culturel, sous la présidence de **M. Bernard MOUTTET**, Maire,

ETAIENT PRESENTS :

M. MOUTTET Bernard, **Mme LEROY** Bénédicte, **M. DAUMAS** Robert, **Mme SAMAZAN** Léa, **M. OLIVIERI** Christophe, **M. LUPI** Robert, **Mme BRUNO** Laëtitia, **M. LANDA** Jean-Claude, **M. DELVALEE** Philippe, **M. DELCAMPE** Raymond, **Mme BRAYDA** Frédérique, **M. VALENTIN** Pierre, **M. DONATI** Bruno, **M. MICHEL** Robert, **M. KAUPP** Philippe, **Mme WOZNIAC** Frédérique, **Mme LUCIANI** Valérie, **M. DELVALEE** Stéphane, **Mme FAUCHER** Aurore, **Mme LE BORGNE-CAPRARO** Stéphanie, **M. GARCIA** Matthieu, **M. GONCALVES** Florian, **M. CRETE** Christophe, **Mme CORNET** Ingrid, **Mme LEGOND** Chloé, **M. CHABLE** Pierre-Laurent,

ETAIENT REPRESENTES :

A donné pouvoir conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme GAUTIER Denise (arrivée à 18h07) **procuration à Mme SAMAZAN** Léa,
Mme LUCIANI Yolande **procuration à M. VALENTIN** Pierre,
Mme NOEL Régine **procuration à Mme BRUNO** Laëtitia,
Mme BACCINO Véronique **procuration à Mme LEROY** Bénédicte,
Mme LAFAY Valérie **procuration à M. LUPI** Robert,
M. CANEPARO Francis **procuration à M. CRETE** Christophe,
Mme CHORDA-AMBROGIO Séverine **procuration à M. CHABLE** Pierre-Laurent,

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme WOZNIAC Frédérique a été désignée comme secrétaire de séance.

**OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA
COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AÉRODROME DE
CUERS-PIERREFEU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-21 et L2121-33,

VU le Code de l'Environnement, notamment ses articles L571-13 et R571-70 à R571-80,

VU l'arrêté préfectoral du 29 mars 2013, portant création de la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'Aérodrome de Cuers-Pierrefeu et en fixant la liste de ses membres,

CONSIDERANT :

- Le renouvellement du Conseil municipal à la suite des élections municipales du 15 mars 2026,
- La nécessité de nommer les représentants de la Commune au sein de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Cuers-Pierrefeu,

Mme SAMAZAN – RAPPORTEUR, expose que la Commune dispose d'un siège au sein de la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'Aérodrome de Cuers-Pierrefeu, qui est consultée sur toute question d'importance relative à l'aménagement ou à l'exploitation de l'Aérodrome qui pourrait avoir une incidence sur l'environnement. Elle peut également, de sa propre initiative, émettre des recommandations sur ces questions.

Suite au renouvellement général du Conseil Municipal, il revient à ce dernier de proposer un représentant titulaire et un suppléant pour siéger au sein de la commission, dont la composition doit être mise à jour.

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une représentation.

Toutefois, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Il est rappelé que si une seule liste est présentée après appel de candidatures, les nominations prendront effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en sera donné lecture par le président de l'assemblée délibérante conformément à l'article L2121-21 du CGCT.

Il est proposé les candidatures suivantes :

Titulaire	Suppléant
Bernard MOUTTET Maire	Léa SAMAZAN 3 ^{ème} Adjointe

**ENTENDU L'EXPOSE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

PAR 27 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS (M. CHABLE, Mme AMBROGIO, Mme LEGOND, M. CANEPARO, M. CRETE, Mme CORNET),

DECIDE :

- **DE DESIGNER** les représentants de la Commune au sein de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Cuers-Pierrefeu comme suit :

Titulaire	Suppléant
Bernard MOUTTET Maire	Léa SAMAZAN 3 ^{ème} Adjointe

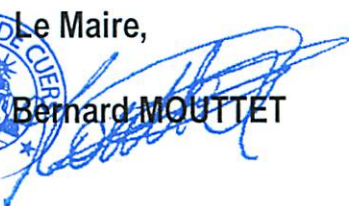
- **DE DONNER** pouvoir à M. le Maire afin de prendre toute disposition et signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

AINSI DELIBERE EN SEANCE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

La secrétaire de séance,


Frédérique WOZNIAK

Le Maire,


Bernard MOUTTET



Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte
reçu par le représentant de
l'Etat le 02/07/26 et
publié ou notifié le 02/07/26



Le Maire

